

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Mardi 28 juin 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 28 juin à 20 h 00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Marie-Annick MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	27
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	02
Nombre de conseillers municipaux absents	01
Nombre de votants	28

Date d'envoi de la convocation : mardi 21 juin 2016

Étaient présents : Mesdames et messieurs Marie-Annick MARTIN, Pascal HEUDE, Marie-Christine DANILO, Philippe MOULINAS, Cécile BOYER, Joël JAHIER, Sylvie GRIEU, Patrick DUBOIS, Ludovic BENOITS, Georges BOEFFARD, Jocelyne SOTO, Roland LE PAGE, Pascal LE PIRONNEC, Emmanuelle DENIS, Isabelle VOLANT, Anne JOSSO, Marie-Thérèse KERDUDO, Ludovic LE NORMAND, Erwan LE BORGNE, Aurélie PIEL, Gérard LAUNAY, Paul PABOEUF, Régine LE VIAVANT, Jeannine MAGREX, Maxime PICARD, Jean-Pierre LE METAYER

Procurations :

M. Roger RICHARD à Mme Jocelyne SOTO

M. Anthony JUHEL à Mme Sylvie GRIEU

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine DANILO

Délibérations publiées et affichées le : Jeudi 30 juin 2016

Après sollicitation de Madame le Maire, le Conseil Municipal a décidé d'ajouter le point suivant : 2016.05.20 - Convention : Mise à disposition d'un terrain communal

2016.05.01 - Approbation du Procès-verbal de la séance du 23 mai 2016

Le Conseil municipal à l'unanimité a approuvé le Procès-Verbal du 23 mai 2016.

2016.05.02 - Budget principal : présentation d'une décision modificative n°1 – 2016

Des ajustements sont proposés afin d'intégrer la recette de la vente des terrains à la société Lexam prévue dans le cadre du projet du pôle santé.

Par ailleurs, il est nécessaire de revoir la ventilation des crédits d'investissement considérant l'état des engagements arrêté à fin mai. En effet, certaines dépenses non prévues ont été priorisées considérant le caractère urgent. Par ailleurs, une trentaine de consultations a été lancée avec des variations par rapport à l'estimation des besoins : économies dans certains cas (véhicules, MOD projet école....) et dépassement pour d'autres (Amo cheval territorial, Mise aux normes du complexe des buttes...).

Le Conseil municipal par 22 pour et 6 abstentions (Mesdames Le Viavant, Magrex, Messieurs Paboeuf, Launay, Picard, Le Metayer) approuve la décision modificative n°1 - 2016 budget général telle qu'elle est présentée en annexe.

Annexe : Décision modificative n°1 - 2016 – Budget principal

2016.05.03 - Budget annexe du camping : présentation d'une décision modificative n°1 – 2016

De récentes dégradations (vol des câbles électriques) constatées sur le site du camping, ont obligé la collectivité à engager rapidement des travaux de réparation en vue de la prochaine ouverture du site.

Ainsi, sont inscrits des dépenses pour un montant de 30 621,45 € compensées partiellement par une recette de l'assurance (29 905,45 €).

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative n°1 - 2016 camping telle qu'elle est présentée en annexe.

Annexe : Décision modificative n°1 - 2016 – camping

2016.05.04 - Fonds de concours « ADS »

Il convient de délibérer sur le montant de l'enveloppe versée par Questembert Communauté dans le cadre du fonds de concours Autorisation Droit du Sol « ADS ».

Fonds de concours 2015

Commune	Part fixe	Part variable	Total
	Montant/commune	Montant/commune	Montant/commune
BERRIC	5 345,00 €	1 331,00 €	6 676,00 €
CADEN	3 854,00 €	-468,00 €	3 416,00 €
LARRE	2 576,00 €	-323,00 €	2 253,00 €
LAUZACH	2 382,00 €	-171,00 €	2 211,00 €
LE COURS	1 491,00 €	432,00 €	1 923,00 €
LIMERZEL	2 251,00 €	678,00 €	2 929,00 €
MALANSAC	5 267,00 €	-630,00 €	4 637,00 €
MOLAC	2 479,00 €	723,00 €	3 202,00 €
PLUHERLIN	2 091,00 €	2 109,00 €	4 200,00 €
QUESTEMBERT	13 788,00 €	6 792,00 €	20 580,00 €
ROCHEFORT EN TERRE	1 646,00 €	-103,00 €	1 543,00 €
ST GRAVE	1 104,00 €	274,00 €	1 378,00 €
LA VRAIE CROIX	2 440,00 €	498,00 €	2 938,00 €
TOTAL	46 714,00 €	11 172,00 €	57 886,00 €

Les crédits perçus dans le cadre du fonds de concours seront affectés au programme d'actions 2016 s'agissant du projet d'aménagement du pôle de santé – espace Segalen.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'enveloppe versée par Questembert Communauté d'un montant de 20 580,00 € dans le cadre du fonds de concours « ADS » et décide d'affecter cette somme sur le projet d'aménagement du pôle de santé « Espace Segalen ».

2016.05.05 - Convention opérationnelle Établissement Public Foncier de Bretagne / Commune de Questembert – Avenant

L'établissement Public Foncier de Bretagne (EPFB) a pour vocation d'accompagner et de préparer les projets des collectivités publiques par une action foncière en amont ainsi que par la mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière.

Dans ce cadre cet établissement est habilité, dans la région Bretagne à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement.

Le soutien technique et/ou financier que peut apporter l'EPFB est formalisé par une convention dite « opérationnelle ».

C'est dans ce cadre que par délibération en date du 9 juillet 2012, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec l'EPFB pour le projet de réhabilitation du centre ville avec le portage du foncier rue du Pont à Tan, qui voit aujourd'hui la construction du pôle pluridisciplinaire de santé, et le site dit « de l'ISSAT » en cours d'étude.

Lors de la signature de la convention le montant de l'enveloppe a été fixé à 500 000 €. Depuis l'EPFB a procédé à des acquisitions démolition, études préalables... et l'ensemble de ces dépenses est supérieur à l'enveloppe initialement votée. L'EPFB propose d'actualiser cette enveloppe et de l'augmenter à 900 000 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer un avenant pour augmenter l'enveloppe à 900 000 €.

2016.05.06 - ZAC du centre – Vente de la parcelle AH 429 à EADM

Sur la base du prix fixé par le jugement en appel du 25 juin 2010, un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation a été signé avec Monsieur et Madame DANET relative à la parcelle AH 429 le 25 septembre 2013.

Surface	Réf. Cadastrales	Indemnités principale	Indemnités de réemploi	Indemnités pour perte d'arbres	TOTAL
868	AH 429	10 416,00 €	1 812,00 €	938,00 €	13 166,40 €

Conformément à la convention publique d'aménagement, le montant des indemnités a été versé par EADM et il convient à présent de leur rétrocéder cette parcelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à céder la parcelle AH 429 à titre gratuit et à signer l'ensemble des actes et toutes pièces s'y rapportant.

2016.05.07 - Personnel Communal : Création d'emplois et modification du tableau des effectifs

⇐ Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

⇐ Le Maire propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs suivante :

<i>Date d'effet</i>	<i>Création de poste</i>	<i>Filière</i>	<i>Pôle/service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Suppression de poste</i>
01/07/16		Administrative	Administratif	Temps complet	Attaché
08/07/16	Adjoint technique de 2ème classe	Technique	Espaces Verts	Temps complet	
01/08/16	Emploi de catégorie A	Administrative	Direction générale	Temps complet	
01/09/16	Adjoint technique de 2ème classe 20/35ème	Technique	Restauration	Temps non complet	Adjoint technique de 2ème classe 22/35ème
01/09/16	Assistant d'enseignement artistique ppal 1ère classe	Culturelle	École de musique	Temps non complet 10/20ème	
01/09/16	Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	Culturelle	École de musique	Temps non complet 10/20ème	
01/09/16	Assistant d'enseignement artistique ppal 2ème classe	Culturelle	École de musique	Temps non complet 4,5/20ème	
01/09/16	Adjoint administratif de 2ème classe	Administrative	École de musique	Temps non complet 10/35ème	
01/09/16	Adjoint administratif	Administrative	Finances	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2ème

Date d'effet	Création de poste	Filière	Pôle/service	Temps de travail	Suppression de poste
	principal de 1ère classe				classe
01/09/16	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Culturelle	Médiathèque	Temps complet	Adjoint du patrimoine de 1ère classe
13/09/16	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Culturelle	Médiathèque	Temps complet	Adjoint du patrimoine de 2ème classe

⇐ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité technique réuni le 08 juin 2016,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2016.05.08 - Personnel communal : Recrutement d'enseignants dans le cadre d'une activité accessoire

Madame Le Maire au regard des textes suivants :

Vu le décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 ;

'il apparaît indispensable de procéder au recrutement d'un intervenant pour assurer l'enseignement du chant au sein de l'École de musique,

Considérant que cette activité pourrait être assurée par un enseignant fonctionnaire, dans le cadre de la réglementation des cumuls d'activités qui permet aux fonctionnaires d'exercer une activité accessoire d'intérêt général auprès d'une personne publique, à condition d'y être autorisé par son employeur principal ;

Considérant que pour la rémunération, les textes en vigueur précisent les montants plafonds de rémunération des heures effectuées dans ce cadre, montants différents selon que l'activité relève de l'enseignement ou de la simple surveillance, et selon le grade détenu par les intéressés dans leur emploi principal ;

Considérant que, conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité accessoire sera soumise aux seules cotisations suivantes : CSG, CRDS, et, le cas échéant, 1% solidarité et RAFP ;

Madame le Maire propose donc au Conseil de l'autoriser à procéder au recrutement de cet intervenant et de fixer la rémunération afférente à cette activité accessoire.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à recruter un fonctionnaire pour assurer des tâches d'enseignement du chant à l'École de Musique,
- Détermine le temps nécessaire à cette activité accessoire à 1,75/20 heures par semaine,
- Dit que l'intervenant sera rémunéré sur la base d'une indemnité horaire, correspondant au grade de l'intéressé,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

2016.05.09 - Redevance pour l'occupation des infrastructures sportives par le lycée

La Commune met à la disposition du lycée Marcellin Berthelot ses infrastructures sportives et le Conseil régional verse pour cela une redevance calculée au prorata du nombre d'heures d'occupation. Pour 2016, le calcul retenu est le suivant :

Installations couvertes : 15 605,66 € (1 162 heures x 13,43 €)

Installations plein air : 2 737,26 € (274 heures x 9,99 €)

Soit un total de : **18 342,92 €** (16 217,84 € en 2015)

Pour information, les montants de la redevance versée par le Conseil départemental pour l'occupation des équipements sportifs pour les deux collèges s'élèvent à 15 876,48 € pour 2016.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

2016.05.10 - Tarification pour la vente de foin

Suite aux différents travaux réalisés par le chantier d'insertion, la Commune disposera de foin et le Conseil municipal décide à l'unanimité de vendre ces bottes 1,60 € l'unité retirée sur place.

2016.05.11 - Tarification aire de camping car

Le Conseil municipal par délibération en date du 30 novembre 2015 à voter l'ensemble des tarifs. Concernant le camping, il est nécessaire de fixer un tarif annuel pour les véhicules stationnant sur l'aire de camping car de Questembert. Seule la période de Juillet-Août était concernée par la tarification.

Ainsi, il est proposé un tarif journalier pour toute l'année de **5 €** par véhicule.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le tarif de 5 € par véhicule et par nuitée pour occupation de l'aire de camping car.

2016.05.12 - Camping Municipal : Vente de pains et de viennoiseries

Vu l'intérêt d'apporter un nouveau service aux usagers du camping municipal, Madame le Maire propose au Conseil municipal la vente de pains et viennoiseries aux tarifs suivants :

Baguette ordinaire ou moulée	1,00 €
Baguette tradition	1,10 €
Viennoiseries (pain au chocolat, croissant, pain aux raisins)	1,00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ces tarifs.

2016.05.13 - Tarification école de musique

Le Conseil municipal par délibération en date du 24 mai 2016 a validé les tarifs de l'école de musique afin d'être complet, il convient d'y ajouter le tarif suivant :

- Pratique d'un deuxième instrument : 50 % du parcours choisi

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve ce tarif.

2016.05.14 - Indemnités pour le gardiennage des églises communales

En l'absence de directives pour 2016 et après avoir pris attache auprès des services de la préfecture, le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2016 reste identique à celui de l'année 2015 soit 474,22 € pour un gardien résidant dans la Commune et 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune où se trouve l'édifice du culte, conformément aux termes de la circulaire préfectorale du 24 mars 2015.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à verser l'indemnité d'un montant de 474,22 € au prêtre affectataire.

2016.05.15 - Remboursement de frais de déplacement

Madame le Maire, Madame PIEL et Monsieur JAHIER se sont rendus à Paris au Congrès des Maires 2016. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le remboursement de leurs frais :

Remboursement des 3 billets de train 368,10 € payés par Madame Marie-Annick MARTIN

A noter que les frais d'hébergement ont été réglés directement auprès de l'hôtelier (719,94 € pour 2 nuitées).

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le remboursement des frais de déplacement pour le Congrès des Maires 2016 comme défini ci-dessus.

2016.05.16 - Redevance pour l'occupation du domaine public à imputer à ERDF

En application du Décret n°2002-049 du 26 mars 2002 et compte tenu du coefficient d'actualisation (1,2896), le montant de la redevance 2016 s'établit comme suit :

Population	7760
Formule de calcul applicable pour la Commune	$P \times 0,381 - 1\,204 \text{ €}$
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret	1,29
Montant de la RODP 2016	2 260,00 €

Pour mémoire, le montant de la redevance en 2015 s'élevait à 2 266 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à mettre cette somme en recouvrement.

2016.05.17 - Dénomination de rues

Un permis d'aménager de 8 lots a été accordé à Lenruit. Il convient dès à présent d'en dénommer l'unique impasse.

L'aménageur a proposé « impasse des courtils ».

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la dénomination « impasse des courtils ».

Annexe : plan

2016.05.18 - Commande publique – Restauration collective

Groupement de commandes « restauration collective »

Les Communes de Questembert, Lauzach et Limerzel, Questembert communauté, le CCAS et le Foyer logement ont constitué un groupement de commandes pour la fourniture de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, la maison de l'enfance et le foyer logement.

La Ville de Questembert a été désignée coordonnateur du groupement. Une convention pour réguler le fonctionnement du groupement de commandes a été validée par l'ensemble des membres.

La consultation a été lancée en vertu de l'article 30 du code des marchés publics et a débuté le 26/04/2016.

La date limite de réception des offres était fixée au 07/06/2016.

2 offres sont arrivées dans les délais impartis :

- API Restauration
- Ansamble

La CAO s'est réunie le 14 juin 2016 à 10 heures et sur la base du rapport d'analyse proposé par le comité de lecture des offres réunissant l'ensemble des représentants du groupement de commande, a décidé d'attribuer le marché au candidat suivant :

- Ansamble

Vu le Procès Verbal de la CAO, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer le marché de restauration collective.

2016.05.19 - Commande Publique : Travaux de réhabilitation secteur de la gare

- Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour le secteur de la gare et des abords du siège communautaire

Dans le cadre de la mise au point du projet, le découpage des tranches opérationnelles a été précisé. La tranche conditionnelle 4 non prévue initialement est rajoutée dans le projet d'ensemble.

Les tranches opérationnelles, avec l'identification de la maîtrise d'ouvrage, sont représentées sur le plan en Annexe soit :

Tranche ferme : Aménagement des abords du Siège Communautaire (100 % Questembert Communauté)

Tranche conditionnelle 1 : Réalisation d'une voirie provisoire pour créer une sortie Nord pour les espaces techniques de Questembert Communauté (100% Questembert Communauté).

Tranche conditionnelle 2a : Finalisation de l'aménagement des abords du siège communautaire. Cette tranche sera affermie, lorsque le foncier nécessaire pour la réaliser, sera maîtrisé (100% Questembert Communauté).

Tranche conditionnelle 2b : Réalisation des travaux de finition des abords du Siège Communautaire. Cette tranche sera affermie, si la voirie provisoire n'a pas été réalisée (100% Questembert Communauté).

Tranche conditionnelle 3a : Travaux d'aménagement de la voirie desservant à la fois les abords de la gare et les abords du siège communautaire (50 % Questembert Communauté et 50% Ville)

Tranche conditionnelle 3b : Travaux d'aménagement des abords (stationnement, espaces publics...) de la gare de Questembert (100 % Ville)

Tranche conditionnelle 4 : Réalisation des stationnements complémentaires pour la gare et l'ensemble du parc d'activités de la Gare (100 % Questembert Communauté)

Par ailleurs, comme le stipule l'article 5 de la convention de groupement (dispositions financières du groupement de commandes), il est nécessaire de rédiger un avenant relatif à la partie financière selon l'avancement actuel des travaux (et récapitulatif des études préalables).

Le tableau en annexe présente la nouvelle répartition des dépenses entre les deux maîtrises d'ouvrage.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant détaillé ci-dessus.

Annexe : Plan des tranches + plan de financement

2016.05.20 - Convention : Mise à disposition d'un terrain communal

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la gare, la réalisation de la tranche 4 par Questembert communauté est conditionnée au transfert de l'activité de la CECAB. Cette dernière a déposé un permis de construire pour un point de stockage sur une parcelle cadastrée ZI 43 située avenue de Bocquenay.

Hors cette parcelle est constituée d'une partie humide de 1750 m², une étude commandée par la CECAB au Grand Bassin de l'Oust a permis de déterminer les mesures compensatoires nécessaires. La surface à compenser est de 3 500 m².

Une parcelle communale cadastrée AD 91 située à proximité du vieux presbytère répond aux critères de compensation et pourrait à l'aide d'une convention être mise à disposition à la CECAB.

Les travaux de réhabilitation pourraient consister à décaisser un volume de terre important pour permettre la réapparition de la zone humide. Il est aussi important de pouvoir introduire des volumes d'eau dans la parcelle à l'aide des sources présentes à proximité (parcelle de Mr Morvan). La mare présente en amont sera refaite, une autre mare sera mise en œuvre dans le bas de la parcelle.

La terre récupérée devra être stockée hors zones humide. Des plantations seront réalisées (Ray-grass et des hélrophytes).

Des mesures de suivis seront mises en œuvre par la CECAB pour vérifier les fonctionnalités de la zone humide recréée :

- Suivi annuel de la végétation
- Suivi des mouvements de nappe à l'aide de piézomètres avec des relevés).
- Un entretien par fauche sera à mettre en place avec export des produits de coupes ainsi qu'une surveillance de la repousse de saule.

Cette zone humide ainsi recrée pourra avoir un intérêt pédagogique pour les enfants.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle AD 91 à la CECAB aux conditions ci-dessus.

Informations

2016.05.21 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie – Commande publique

RESULTATS MISE EN CONCURRENCE – POUR INFORMATION

N° CONSULTATION 56184-2016-016

OBJET Acquisition de 2 véhicules
PROCEDURE 16 entreprises ont retiré un dossier
4 entreprises ont remis une offre

Lot 1 – Fourgon pour le service bâtiment

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SAS AUVENDIS	24 411,32 €	83,68	3
PEUGEOT GEMY	21 232,76 €	84,92	2
SAS Midi Auto 56	20 349,76 €	90	1

Lot 1 – Fourgon pour le service restauration

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
SAS AUVENDIS	25 689,71 €	86,26	3
PEUGEOT GEMY	22 742,76 €	92	1
SAS Midi Auto 56	23 200,96 €	89,01	2
Strate composites	24 495,87 €	84,6	4

N° CONSULTATION 56184-2016-017

OBJET Création d'un site internet
PROCEDURE 5 entreprises ont été consultées
2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
CREASIT	12 160,00 €	15	1
EFFICIENCE WEB	12 000,00 €	13	2

N° CONSULTATION 56184-2016-018

OBJET Restauration collective
PROCEDURE 13 entreprises ont retiré un dossier
2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
API restauration	390 438,48 €	3,50	1
Ansamble	335 471,68 €	2,92	2

N° CONSULTATION 56184-2016-019

OBJET Installation d'un brise soleil
PROCEDURE 1 entreprise a retiré un dossier
1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le cadre	2 045,50 €	100,00	1

N° CONSULTATION

56184-2016-021

OBJET

Mise aux normes salle des buttes

PROCEDURE

45 entreprises ont retiré un dossier

Lot 1 – Gros Oeuvre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le Ray	12 957,56 €	86,71	2
Le Lièvre	9 956,90 €	100,00	1

Lot 2 – ITE Bardage panneaux stratifiés HPE

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le cadre	30 238,50 €	84,77	4
Le Trudet	23 660,24 €	100,00	1
ACM	25 310,40 €	95,44	2
Rolland	28 064,37 €	89,01	3

Lot 3 – Étanchéité

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
JMG Denys	8 327,35 €	100,00	1

Lot 4 – Menuiseries extérieures

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
ALU Océan	30 189,00 €	97,43	2
Aluminium de Bretagne	29 557,00 €	100,00	1

Lot 5 – Menuiseries intérieures

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le cadre	26 585,50 €	97,29	2
Gouedard	25 557,22 €	100,00	1

Lot 6 – Plâtrerie, cloisons sèches

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le Moulliec	5 500,00 €	100,00	1
Allanic	5 800,00 €	96,38	2

Lot 7 – Carrelage, faïence

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Le Bel	7 997,00 €	100,00	1
Allanic	8 200,00 €	98,27	2

Lot 8 – Peinture

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Jouneaux	11 439,02 €	non conforme	2
Le Nezet	14 748,86 €	84,29	1

Lot 9 – Electricité, ventilation, sécurité incendie

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
Dc Energie	16 425,02 €	100,00	1

N° CONSULTATION

56184-2016-022

OBJET

AMO pour la mise en place du cheval territorial

PROCEDURE

3 entreprises ont été consultées

2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
AR MANER	13 730,00 €	85,00	2
Laurent LEGAL	17 020,00 €	87,27	1

N° CONSULTATION 56184-2016-024

OBJET Achat d'une table réfrigérée
PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées
 1 entreprise a remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
BONNET THIRODE	1 536,00 €	1

N° CONSULTATION 56184-2016-025

OBJET Achat matériels divers restauration
PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées
 2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
BONNET THIRODE	3 178,42 €	2
COMPTOIR DE BRETAGNE	2 149,78 €	1

N° CONSULTATION 56184-2016-026

OBJET Permis d'aménager terrain saint Martin
PROCEDURE 3 entreprises ont été consultées
 3 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
Géo bretagne sud	2 610,00 €	1
COGEO	2 820,00 €	3
QUARTA	2 800,00 €	2

N° CONSULTATION 56184-2016-027

OBJET Marché d'assistance et de conseil pour la TLPE
PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées
 2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
REFPAC GPAC	7 840,00 €	83,06	2
GO PUB	6 479,00 €	90,00	1

N° CONSULTATION 56184-2016-028

OBJET Étude de sol terrain saint Martin
PROCEDURE 3 entreprises ont été consultées
 2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	CLASSEMENT
KORNOG géotechnique	1 974,00 €	2
ECR environnement	1 620,00 €	1

N° CONSULTATION 56184-2016-032

OBJET Acquisition matériel festivités
PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées
 2 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
DECLIC	5 005,00 €	80,26	2
DISCOUNT COLLECTIVITES	3 128,25 €	100,00	1

N° CONSULTATION 56184-2016-033

OBJET Acquisition d'un cuve à gasoil
PROCEDURE 4 entreprises ont été consultées
 3 entreprises ont remis une offre

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
QUESTEMBERT PVJ	2 374,21 €	80,76	2
JACOPIN	1 860,30 €	non noté	
SARL AGRI LOISIRS	1 917,38 €	100	1

Le Conseil municipal en prend acte.

2016.05.22 - Décisions du maire dans le cadre de la délégation consentie – déclaration d'intention d'aliéner

La liste des déclarations d'aliéner est jointe en annexe et aucune préemption n'a été exercée.

Le Conseil municipal en prend acte.

Annexe : liste des déclarations d'intention d'aliéner

2016.05.23 - Aménagement – Information sur l'avancement de la démarche PLUi

L'élaboration du PLUi suit son cours, toujours en phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le dernier Comité de pilotage PLUi a eu lieu ce mardi 28 juin et a été consacré au PADD.

Le débat sur le PADD est prévu pour l'automne 2016 avec débat en conseil communautaire et dans les conseils municipaux.

Une réunion publique sera organisée avec comme support les panneaux d'exposition du PLUi.

La concertation :

Ballade thématiques

En ce qui concerne la concertation, la série des balades thématiques s'est achevée le samedi 18 juin.

Aire Publique qui mène la concertation produira une synthèse globale à l'issue des 4 balades qui sera mise à disposition du public sur le site internet.

Le 2e questionnaire est toujours en ligne jusqu'à la fin juin et l'analyse de ce questionnaire sera disponible courant juillet.

Panneaux d'affichage

Les cinq panneaux de présentation du PLUi sont en exposition dans le hall du siège de Questembert Communauté.

Ces panneaux pourront être prêtés aux Communes. La reproduction des panneaux en petit format affichable en mairie est à l'étude. Pour Questembert, un nouveau jeu a été commandé pour une mise en place dans le hall de la mairie de Questembert.

Bulletin et lien commun

Un article sur le PLUi paraîtra dans le prochain bulletin. Et le « lien commun » consacre un article à l'avancement du PLUi.

Site Internet

Pour toute information sur l'avancement de la démarche et pour retrouver les documents de référence, une rubrique est consacrée au PLUi sur le site internet de Questembert Communauté (Aménagement/PLUi valant ScoT).

Registre de concertation

Un registre de concertation est également à disposition à l'accueil de chaque mairie.

Les habitants pourront y consigner leurs remarques sur tous les documents présentés mais il ne s'agit pas d'un cahier de doléances. Ni un cahier pour des demandes personnelles

Synthèse des enjeux du diagnostic :

Un territoire bien situé entre Vannes, Rennes et Nantes, bien desservi (réseau routier, voie ferrée) et proche du littoral... profitant de l'attractivité de Vannes aggro.

La démarche de PLUi valant Scot permettra de rattraper le retard pris par rapport à nos voisins dans la réflexion de stratégie de développement territorial.

Un déséquilibre entre l'est et l'ouest (l'ouest profitant plus nettement de l'attractivité de Vannes aggro) du territoire avec un pôle principal qui est Questembert, concentrant un tiers de la population du territoire.

Quid de l'attractivité de Questembert entre Elven et Muzillac qui se développent et se renforcent ?

Un modèle d'urbanisation presque unique (maison pavillonnaire, grands logements, propriétaires occupants...) qui ne répond pas aux besoins variés d'une population diversifiée (jeunes actifs, jeunes ménages, seniors...).

Un développement urbain diffus avec 44 % du développement résidentiel qui s'est réalisé au sein des espaces agricoles et naturels au cours de ce dix dernières années (et seulement 13 % dans les bourgs!). Mais du potentiel de développement en renouvellement dans les bourgs et centre-ville.

Un développement économique structuré autour de plusieurs pôles d'emploi dont Questembert est le principal.

Autour de Rochefort-en-terre comme point d'accroche, une vocation de **développement touristique** avec la vallée de l'Arz, le Moulin Neuf...

Les déplacements se font à 84 % en voiture individuelle avec une part des déplacements en transports collectifs peu différente des autres territoires ruraux ou péri-urbains alors que le territoire dispose d'une desserte ferroviaire (Questembert et Malansac).

Ces deux dessertes pourraient devenir des pôles d'intermodalité (combiner train, bus, co-voiturage, vélo...)

....

Un cadre de vie plébiscité (patrimoine bâti, paysages remarquables...) pouvant être support de développement économique (agriculture, tourisme, filière bois...).

Le Conseil municipal en prend acte.

2016.05.24 - Questions orales

Monsieur Erwan Le Borgne informe l'assemblée que dans le cadre des études du PLUi, le bassin du Trévelo va procéder à l'inventaire des haies bocagères. A cette fin, une réunion publique aura lieu le lundi 11 juillet à 20h30 en mairie. Cet inventaire sera ensuite validé par la commission trame verte et bleue.

Monsieur Gérard Launay demande les intentions de la Commune concernant la vente de la maison située rue du calvaire et appartenant à l'USQ.

Madame le Maire précise qu'une procédure de modification du PLU est en cours pour extraire cette maison de l'emplacement réservé. En effet, la Commune n'a pas de projet sur ce site et ne souhaite pas acquérir cette maison.

Monsieur Gérard Launay regrette cette décision en effet dans le cadre de la restructuration du quartier et avec la construction de l'école maternelle, il lui semblait intéressant d'agrandir le patrimoine foncier de la commune à cet endroit.

Madame Jocelyne Soto s'interroge sur la coupe des arbres avenue des bruyères. **Madame le Maire** indique que ces arbres ont été abattus par ERDF dans le cadre de la mise en sécurité des lignes électriques. En contrepartie, ils procéderont à la plantation d'autant de plants que d'arbres abattus. Ces plantations seront intégrés à la réalisation des cheminements doux prévus à l'automne.

Monsieur Paul Paboeuf s'interroge sur le devenir de l'entreprise EGC Ouest située zone de Lenruit à Questembert, il précise que les employés ont été informés fin mai lors d'un comité d'entreprise de la fermeture du site de Questembert. **Monsieur Philippe Moulinas** précise qu'il est en lien régulier avec la direction de l'entreprise qui lui a effectivement confirmé le transfert de l'activité de Questembert vers le site du Prat à Vannes. La direction lui a assuré que ce transfert, qui doit intervenir d'ici à la fin de l'année, n'aura pas d'incidence sur l'emploi.

Madame le Maire interroge **Monsieur Maxime Picard** sur les intentions de la Région en matière de desserte ferroviaire pour Questembert. En effet, les horaires des TER vont changer à partir de septembre et ces changements auront un impact sur les modes de déplacements. **Monsieur Maxime Picard** indique que la région est en relation avec la SNCF pour identifier les conséquences dues à ces changements. Les utilisateurs vont être interrogés. Il propose de rassembler toutes les forces pour influencer sur les décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.